

Commune de Romanel-sur-Lausanne

**Préavis municipal no 22/2012 au Conseil communal
Arrêté d'imposition pour l'année 2013**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs, Philippe Muggli, Patrick Oppliger, Henri Pisani et Daniel Dupasquier s'est réunie le 1^{er} octobre 2012 à la maison de Commune en présence de la municipalité in corpore et de Madame Sandra Caccia, boursière, afin d'examiner ledit préavis. La commission s'est encore réunie le 8 octobre 2012 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'exécutif ainsi que Madame Caccia pour le temps consacré à nos demandes.

Le préavis a pour objet l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 et a pour but de proposer une augmentation de 3 points de l'impôt ordinaire et de supprimer l'impôt spécial affecté suite à l'introduction des taxes sur les déchets.

Les mesures proposées auraient pour effet d'améliorer les comptes 2013 d'un montant de l'ordre de CHF 300'000.

Analyse de la Commission des finances

La proposition de relèvement des impôts n'est pas une surprise puisque désormais systématique à chaque arrêté d'imposition. Pour rappel, le coefficient communal a fait l'objet d'un relèvement de 3 points pour la période 2010 - 2011, de 4 points en 2012 et maintenant 3 points pour l'année 2013.

Nos questions principales ont été les suivantes : est-il justifié de relever une nouvelle fois la charge fiscale, quelles sont les changements et l'évolution des paramètres financiers et enfin quelle est l'action de la municipalité ?

Comme d'habitude, nous nous limitons, ci-après, à vous donner des informations complémentaires à celles de la municipalité, à vous transmettre les résultats de nos analyses et enfin à vous faire part de nos opinions et interrogations.

Nous avons repris en grande partie la structure de présentation du préavis pour notre rapport, à savoir :

1. Les paramètres financiers
2. Les généralités
3. Nos questions et interrogations
4. Notre position et nos conclusions

1. Les paramètres financiers (pages 2 à 7 du préavis)

Situation financière de la commune

Année 2011

Les comptes 2011 ont bénéficié du gain sur la vente du terrain des marais au Green Club. En tenant compte de l'amendement accepté par le conseil communal, les comptes 2011 ont bouclé avec un excédent de recettes de CHF 316'970.22. Nous avons calculé que la marge brute d'autofinancement hors produits et charges exceptionnels s'était élevée à **+ CHF 165'000**.

Année 2012

Nous rappelons tout d'abord que l'année 2012 bénéficie du relèvement de 7 points d'impôts (4 + 3 points affectés).

La municipalité ne nous a pas fait part d'informations particulières pouvant remettre en cause le budget, hormis un boni sur le décompte final de la facture sociale (+CHF 43'000) et du fonds de péréquation (+CHF 205'000).

Sur la base de ces éléments, la marge brute d'autofinancement devrait être meilleure que celle annoncée, à savoir :

	CHF	Commentaires
Marge selon budget	- 4'000	selon budget amendé
+ décompte facture sociale et Fonds de péréquation 2011	+248'000	selon informations ci- dessus
+ écart budgétaire sur Fonds de péréquation 2012	+300'000	1)
Marge brute d'autofinancement Projetée pour 2012	+ 544'000	

1) différence entre le montant porté au budget CHF 619'700 et le montant projeté CHF 319'700

Nouveau système péréquatif

Le nouveau système péréquatif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011 tient mieux compte de la capacité contributive des habitants. Il est par conséquent nettement plus favorable pour notre commune.

Réforme de l'organisation policière vaudoise

Si pour nombre de communes vaudoises, la réforme de l'organisation policière entraîne une augmentation des charges, ce qui n'est pas le cas pour notre commune dont les charges restent au même niveau.

Par conséquent, la bascule des 2 points mentionnée dans le préavis est tout bénéfique pour la commune.

Taxe sur les déchets

L'entrée en vigueur de cette taxe et la suppression des 3 points d'impôt spécial ont pour effet une amélioration des recettes nettes d'environ CHF 150'000 dès 2013.

Vous aurez compris à la lecture du préavis que la municipalité n'entend pas restituer ces nouvelles recettes aux habitants, mais les utiliser pour le financement des dépenses du ménage communal. A relever qu'il n'en est pas de même pour d'autres communes, par exemple, Crissier, Jouxens, Prilly ou encore Lausanne qui prévoient des compensations.

Investissements liés au développement de la commune

La municipalité nous informe que le total des investissements devrait s'élever à CHF 169 millions pour 2012 à 2026 (15 ans) et nous indique quelle devrait être la répartition du financement entre le canton et la confédération, le LEB, les propriétaires et la commune. Selon les chiffres mentionnés, la part à financer par la commune s'élève à CHF 67 millions représentant un montant d'environ CHF 4'500'000 par année sur une moyenne de 15 ans. La municipalité est consciente de l'impossibilité pour la commune d'absorber de tels investissements sans compromettre la situation financière de la commune. Selon Monsieur le syndic, il y aura lieu de trouver une autre clé de répartition avec le canton.

Réfectoire scolaire et accueil parascolaire (APEMS)

A nos questions, la municipalité, nous a répondu qu'elle ne connaissait ni les coûts, ni la date d'entrée de ces nouvelles prestations.

2. Les généralités (pages 7 à 10 du préavis)

La municipalité présente différents tableaux auxquels il y a lieu de se référer.

Nous ressortons les points qui nous semblent intéressants :

- Le taux d'impôt de la commune dépassera pour la première fois la moyenne cantonale
- Pour un point d'impôt la commune encaisse CHF 27.50 par habitant contre CHF 38.90 en moyenne cantonale
- L'évolution des taux d'impôts est très disparate selon les communes (par exemple augmentation au Mont-sur-Lausanne et Romanel, stabilité à Cheseaux et Epalinges, diminution à Jouxens *)
*hors bascule d'impôts
- La dette par habitant de la commune est nettement inférieure à la moyenne

Planification du financement des investissements 2012-2016

Nous pouvons reprendre à notre compte les principes mentionnés par la municipalité dans le préavis, à savoir :

« Il faudra établir une liste des priorités et reporter à des temps meilleurs ceux qui ne sont pas impérativement nécessaires. Il faudra peut-être redimensionner certains projets ».

Nous n'avons pas d'informations plus précises à vous présenter.

Nous relevons par ailleurs que la municipalité prévoit une dégradation progressive de la marge d'autofinancement, la marge passant de - CHF 4'000 en 2012 à -CHF 1'371'000 en 2016.

Si ces prévisions sont correctes et que la municipalité entend couvrir au minimum les découverts, il y aurait lieu d'augmenter les impôts de 14 points d'ici 2016.... Selon cette évolution le taux d'impôts de 85 %, qui constitue le plafond légal dans le canton de Vaud, sera atteint en 2017.

Nos questions et interrogations

Dans un contexte de prévisions déficitaires et d'un financement du développement non encore assuré, nous résumons nos interrogations en 5 questions à l'attention de la municipalité :

1. Comment entendez-vous combler le déficit structurel de la commune ?
2. Est-il possible d'assurer un équilibre financier du ménage communal avec un point d'impôt par habitant de CHF 27.50 ?
3. Comment prenez-vous en compte la fiscalité sur les entreprises dans le cadre du développement de la zone industrielle et commerciale ?
4. Quel est le plafond d'endettement maximum que peut supporter la commune ?
5. Ne devrait-on pas étudier d'autres alternatives de développements par exemple par étapes (permettant des constructions plus rapidement) et/ou redimensionnant les projets (moins ambitieux) ?

Notre position - nos conclusions

Nous rappelons que la pression fiscale sur notre population a été très forte ces dernières années tant par des augmentations d'impôts que par de nouvelles taxes (déchets et traitement des eaux notamment). De plus la situation est exacerbée par une conjoncture économique très incertaine.

Nous relevons par ailleurs que la municipalité n'entend pas compenser tout ou partie des nouvelles recettes sur les taxes sur les déchets.

Pour la municipalité, il est évident qu'une hausse des impôts est nécessaire et justifiée par les arguments présentés dans le préavis.

Ces 3 points sont-ils raisonnables dans ce contexte ? De plus, nous pouvons être très inquiets pour la suite compte tenu des chiffres donnés par la municipalité pour les années prochaines.

Il n'est pas aisé de prendre position dans ce contexte. Tant les arguments des uns et des autres sont valables. Dans ce contexte, la position de votre commission des finances est la suivante :

Compte tenu de la situation financière de la commune, nous sommes d'avis qu'un nouveau relèvement des impôts est justifié. Par contre, nous estimons qu'une pause fiscale est maintenant nécessaire avant de prévoir éventuellement une nouvelle montée. Pour ce motif, nous proposons que le présent arrêté d'impôt soit prolongé à l'année 2014.

Dans ces conditions, nous vous proposons l'amendement suivant :

« article premier – il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1^{er} janvier 2013, les impôts suivants »
les autres éléments sont repris sans changement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 22/2012 adopté en séance du 24 septembre 2012
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d'adopter le nouvel arrêté d'imposition amendé pour les années 2013 et 2014

Romanel, le 8 octobre 2012



Daniel Dupasquier, Président / rapporteur



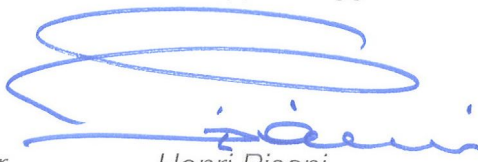
Ornella Morier



Philippe Muggli



Patrick Oppliger



Henri Pisani